



Syndicat Mixte des Transports en Commun  
de l'Agglomération Toulousaine

Le Président

JOURNIER ARRIVE  
le 26/04/2024

MAIRIE DE CLERMONT LE FORT  
Madame Elisabeth GIACHETTO  
Maire  
Hôtel de Ville  
Le Fort  
31810 CLERMONT LE FORT

Toulouse, le 14/03/2024

Nos réf : 2024-03-14-00447-DEP  
Affaire suivie : Direction Stratégie et Planification de la Mobilité  
Pièce(s) jointe(s) : 1 Délibération  
Accusé de réception : 2C 166 945 0607 0

**Objet : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du PLU de la commune de Clermont-Le-Fort**

Madame le Maire,

Le Comité Syndical du 3 avril 2024 a émis un avis favorable au projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-Le-Fort.

J'ai le plaisir de vous transmettre une copie de la Délibération référencée D.2024.04.03.6.2

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

**Jean-Michel LATTES**  
Président de Tisséo Collectivités  
Vice-Président de Toulouse Métropole  
Adjoint au Maire de Toulouse





D.2024.04.03.6.2

Tisséo Collectivités  
Signature électronique de  
Jean-Michel LATTES



Le 3 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 3 Avril 2024

6 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

6.2 – Cohérence Urbanisme – Mobilités : Avis sur le projet arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-le-Fort

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                     | PRÉSENTS | POUVOIR         | ABSENTS-EXCUSÉS |
|-------------------------------------|----------|-----------------|-----------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>           |          |                 |                 |
| ANDRÉ Gérard                        | X        |                 |                 |
| BOLZAN Jean-Jacques                 | X        |                 |                 |
| BRIAND Sacha                        | X        |                 |                 |
| CARLES Joseph                       |          | X (à M. Bolzan) |                 |
| CARNEIRO Grégoire                   | X        |                 |                 |
| CHOLLET François                    |          | X (à M. Briand) |                 |
| GRASS Francis                       | X        |                 |                 |
| JOP Serge                           | X        |                 |                 |
| LATTES Jean-Michel                  | X        |                 |                 |
| MOUDENC Jean-Luc                    |          | X (à M. Lattes) |                 |
| OCHOA Nina                          |          | X (à M. Jop)    |                 |
| TERRAIL-NOVES Vincent               | X        |                 |                 |
| TRAUTMANN Pierre                    | X        |                 |                 |
| TRAVAIL-MICHELET Karine             | X        |                 |                 |
| <b>SICOVAL</b>                      |          |                 |                 |
| CHERUBIN Laurent                    |          | X (à M. Lubac)  |                 |
| LUBAC Christophe                    | X        |                 |                 |
| <b>CC DES COTEAUX BELLEVUE</b>      |          |                 |                 |
| SEMPERBONI Patrice                  | X        |                 |                 |
| <b>CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN</b> |          |                 |                 |
| GUYOT Philippe                      | X        |                 |                 |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>               |          |                 |                 |
| SUAUD Thierry                       | X        |                 |                 |
| TERRISSE Jean-Marc                  |          | X (à M. Suaud)  |                 |

### **Cadre législatif**

La commune de Clermont-le-Fort a transmis à Tisséo Collectivités le projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté par délibération de son conseil municipal en date du 7 décembre 2023.

Consulté en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), en charge du suivi et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), Tisséo Collectivités donne son avis sur les projets de PLU en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU opposable et de la structuration du réseau de transports en commun existant et à venir.

### **Synthèse du projet**

La commune de Clermont-le-fort, membre de la communauté d'agglomération du Sicoval, compte 518 habitants (2020). La commune doit mettre en œuvre une politique d'urbanisation et d'accueil de population maîtrisée en application des prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine, qui identifie Clermont-le-Fort comme un territoire de « développement mesuré » soit une densité comprise entre 10 et 15 logements/ha.

L'élaboration du PLU porte les objectifs généraux suivants :

- Mener une réflexion globale sur la problématique d'aménagement urbain sur la commune tout en prenant en compte l'identité des différentes entités urbaines existantes (village et quartiers).
- Proposer un développement urbain qualitatif autour du village en raison de son caractère patrimonial.
- Valoriser les espaces naturels sur le territoire et notamment l'Ariège et la zone humide des Ramiers.
- Protéger les espaces agricoles à valeur agronomique reconnue.
- Favoriser une zone de développement économique.
- Définir les modes et zones d'urbanisation futurs afin de garantir un développement modéré et équilibré.
- Prendre en compte les évolutions de contexte réglementaire.
- Mettre en compatibilité avec les documents supra-communaux.
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager.
- Mener une réflexion sur l'organisation des déplacements et du stationnement notamment autour du village.

Dans ce contexte, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU se décline selon 2 axes :

- Un développement urbain équilibré.
- Valoriser le cadre de vie de qualité de Clermont-le-Fort.

Les recensements INSEE depuis 1968 font apparaître une évolution démographique continue sur la commune de Clermont le Fort. La population communale a plus que doublé en quarante ans pour atteindre 518 habitants en 2020. Le scénario retenu a été établi sur la base de la démographie observée entre 1999 et 2009. Sur la période 2023-2033 la population se verrait augmenter de 60 habitants avec un besoin de 30 logements. La commune prévoit d'accueillir environ 60 habitants supplémentaires par rapport à 2023 pour atteindre une population de 578 habitants à l'horizon 2033. L'accueil de cette croissance démographique est programmé par la construction de 20 à 22 logements en extension sur 2 hectares et par la construction de 8 à 10 logements potentiels en densification.

En matière de mobilité, le rapport de présentation du PLU identifie les enjeux suivants :

- Sécuriser les déplacements piétons sur les secteurs stratégiques notamment entre équipements publics et sur certains quartiers.
- Faire évoluer l'offre en stationnement en cohérence avec l'organisation urbaine du territoire, le développement du TAD et la dynamique touristique.

Le paragraphe B de l'axe N°1 du PADD, qui concerne les mobilités, précise les orientations de la commune :

La commune souhaite faciliter les déplacements doux pour accéder aux équipements, structurer son offre en matière de stationnement pour gérer notamment les flux liés à la dynamique touristique du territoire.

La commune souhaite également proposer un développement facilitant la création de nouveaux arrêts du TAD.

Ainsi la commune s'oriente vers :

- La création future d'un arrêt pour le TAD parking des Claux à la Riverotte.
- La modification des flux de circulation sur les secteurs de la Riverotte et des Fraysses.

En termes de stationnement, l'objectif communal est de prévoir la création de nouveaux stationnements dans le village à proximité du cimetière et d'adapter l'offre de stationnement aux futurs projets d'aménagement.

La commune précise que le Conseil Départemental envisage également la création d'un pôle d'échange multimodal (TAD, parking de covoiturage, rabattage des bus vers la gare) à proximité de la RD820.

#### **Avis de Tisséo Collectivités**

Le PLU prend en compte les orientations du Plan de Déplacements Urbains opposable :

- Développement urbain majoritairement resserré autour du centre-bourg et densification des zones déjà urbanisées.
- Gestion de la circulation et du stationnement.

Par ailleurs, Tisséo Collectivités prend note du souhait de la commune de créer de nouveaux arrêts TAD.

.....

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 :** EMET un avis favorable au projet arrêté d'élaboration du PLU de Clermont-le-Fort.

**ARTICLE 2 :** PRECISE qu'aucun service de Transport À la Demande (TAD) supplémentaire n'est en cours d'étude sur la commune de Clermont-Le-Fort.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Jean-Michel LATTES**